Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 39 (1903)

Heft: 25

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

XXXIXme ANNÉE

N° 25.

LAUSANNE

20 juin 1903.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez ce qui est bon.

SOMMAIRE : *Un siècle de vie scolaire vaudoise. — Chronique scolaire : Subventions scolaires, Neuchâtel, Jura bernois, Vaud. — Bibliographie. —* PARTIE PRATIQUE : *Composition : Course à Morcles. Portrait de ma petite sœur. — Dictées. — Problèmes pour le degré intermédiaire. — Compte d'un vigneron.*

UN SIÈCLE DE VIE SCOLAIRE VAUDOISE

L'enseignement secondaire est représenté, dès le début du siècle, par le *Collège lémanique,* qui, à partir de 1803, reprend son titre de *Collège académique.* Il n'avait que 46 élèves en 1800. Il en compta 171 dans la période relativement calme qui suivit, instruits par six instituteurs, dont le traitement était formé d'un salaire fixe et d'une rétribution calculée d'après la valeur moyenne des céréales.

La loi du 21 décembre 1837 rend le Collège indépendant de l'Académie. Il prend le nom de *Collège cantonal.* On y crée alors deux divisions : un collège inférieur et un collège supérieur ou gymnase. Cette distinction, abolie en 1845, fut rétablie en 1865. A partir de ce moment, le Collège n'a guère subi de profondes transformations. Il reste, avec le Gymnase classique, détaché cette fois de l'Université, un établissement secondaire préparant aux études académiques.

La loi de 1806 avait déjà posé quelques principes au sujet des *collèges communaux ;* mais c'est encore au fécond mouvement de 1830 que l'on doit la création des *écoles moyennes* subventionnées par l'État, mais qui pouvaient se combiner avec les anciens collèges communaux. Aujourd'hui, le canton possède 20 collèges communaux, soit 13 institutions avec une section classique — dans aucun pays il n'y en a une telle profusion — et 8 dites industrielles.

La loi de 1865 avait créé des *écoles secondaires,* sortes d'écoles primaires supérieures avec un programme un peu plus relevé que celui de l'école primaire proprement dite. Cette institution n'eut pas le succès qu'elle méritait. On ne peut que le regretter, car quelques années après, en 1869, la loi plaça tous les collèges com-

munaux dans la catégorie des établissements « supérieurs » d'instruction publique. Aux yeux de beaucoup, ce fut une faute. Il eût été désirable de créer dans le pays le vrai type d'école secondaire, si répandu dans la Suisse allemande et dans les cantons voisins, destinée aux enfants auxquels l'instruction primaire ne suffit pas et dont l'instruction secondaire, à base classique ou réale, dépasse les besoins. En ce moment, nous ne possédons que quatre de ces écoles secondaires proprement dites : Avenches, Cossonay, Echallens et Villeneuve. L'enseignement secondaire est ainsi resté, dans notre canton, confiné dans les petites villes dotées d'un collège communal. Les centres agricoles en sont dépourvus, et force leur est de laisser la jeunesse à l'école primaire jusqu'à seize ans. Cette organisation impose une lourde tâche à l'école primaire et ne satisfait point les utilitaires de l'éducation, pressés de préparer les enfants en vue des nécessités de la vie pratique.

Les lois organiques sur l'enseignement secondaire, dans la seconde moitié de notre siècle, ont développé, en particulier, les institutions cantonales du chef-lieu. A l'école industrielle cantonale (1869), ancienne école moyenne de 1837, ont été jointes une section commerciale et une section professionnelle, séparées du gymnase scientifique. On a récemment reconnu qu'il n'est plus possible, en face des exigences et des développements nouveaux de l'enseignement professionnel et commercial, de faire vivre d'une vie commune et de maintenir sous une direction unique des institutions aussi différentes dans leur essence que dans le but qu'elles se proposent. Aussi bien l'Ecole cantonale de commerce est-elle déjà effectivement séparée de l'Ecole industrielle, à l'existence de laquelle elle était jusqu'ici liée (1901).

*
* *

Nos dernières législations scolaires enfin sont caractérisées par une tendance à mettre les jeunes filles sur un pied d'égalité, sinon d'identité, absolue avec les garçons au point de vue de l'instruction, témoins ces nombreuses écoles supérieures de jeunes filles répandues dans nos petites villes et dont l'existence a été régularisée en 1869. Il en existe aujourd'hui 17. Les unes font de la co-éducation. Dans les autres, les sexes sont séparés.

L'une d'entre elles, celle de Lausanne, a développé son enseignement par le haut, afin de permettre, cas échéant, aux élèves qui en sortent munies d'un diplôme du Gymnase, de continuer leurs études à l'Université.

*
* *

Non moins nombreux et profonds sont les changements apportés en ce siècle à l'organisation de l'*enseignement supérieur*. A peine le canton de Vaud fut-il constitué que le gouvernement fit de l'instruction supérieure une de ses principales préoccupations. La loi du 28 mai 1806, modifiée et complétée par une série de décrets et d'arrêtés, créa un assez grand nombre de nouvelles chaires. Ce n'est toutefois qu'en 1837 que la vieille *schola lausannensis*, l'Aca-

démie de 1537, trois fois séculaire, dut céder la place à une organisation nouvelle. Le principe de la liberté d'enseignement, corrélatif de celui de la liberté des études, est enfin reconnu et appliqué. Des hommes remarquables par le talent et la science, Vinet, Juste Olivier, J.-J. Porchat, Gauthey, Monnard, Gindroz, Charles Secrétan, Louis Vulliemin, soit comme titulaires des chaires les plus importantes, soit comme professeurs dans les établissements d'instruction du chef-lieu, jettent un lustre sur la capitale vaudoise et impriment aux études un caractère à la fois sérieux et élevé.

Entravée dans son développement par les événements politiques de 1845, l'Académie reprend sa marche en avant, une fois la crise religieuse et politique passée. Eugène Rambert occupe la chaire de littérature et Louis Dufour, celle de physique.

Avec la loi de 1869, elle renoue la tradition un moment interrompue en 1846. Elle prend peu à peu des proportions universitaires par le but qu'elle poursuit, par l'esprit élevé qui préside à ses destinées et par la création de nouveaux organes. Une fois entrée dans cette voie, elle n'en sort plus et franchit le degré qui la sépare encore d'une institution universitaire complète. Grâce au legs princier de Rumine, elle trouve les ressources nécessaires pour cette tâche. La vieille Académie vaudoise, brillante et rajeunie, se transforme en Université le 18 mai 1891. Elle compte aujourd'hui plus de 700 étudiants, avec 26 professeurs ordinaires, 38 extraordinaires, 7 chargés de cours, 30 privat-docents et lecteurs.

C. DECOPPET
Chef actuel du Département de l'instruction publique depuis 1901.

*
* *

Pour être quelque peu complet, il y aurait lieu de mentionner au moins toute une série d'institutions, sorties la plupart de l'initiative privée et, aujourd'hui, à des degrés divers, sous la dépendance de l'Etat : les Ecoles ménagères, l'Institut cantonal des sourds-muets, l'Asile des aveugles, le Musée des Beaux-Arts, l'Institut agricole, le Service de l'enfance malheureuse et abandonnée, les Ecoles de réforme de Moudon et des Croisettes, l'Asile de l'Espérance à Etoy pour les enfants arriérés ou dégénérés, etc.

Notre canton n'est pas resté non plus en dehors du mouvement de

sauvetage de l'enfance. On a ouvert des crèches pour les enfants pauvres, des classes gardiennes pour les soustraire au vagabondage de la rue ; on envoie les débiles dans les *Colonies de vacances*, cette œuvre admirable du grand air. Les bains scolaires, les cuisines scolaires, la mutualité scolaire, qui enseigne l'économie et l'épargne, sont des multiples formes de l'assistance et de la protection de la jeunesse nécessiteuse.

L'enseignement privé est représenté aujourd'hui par la *Faculté libre de théologie*. Le Collège Galliard, fondé en 1847, a disparu. En revanche, l'Ecole supérieure des filles, dite Ecole Vinet, est encore en pleine prospérité aujourd'hui ainsi que l'Ecole supérieure de Morges.

* * *

Tel est le chemin parcouru dans le domaine de l'instruction au cours du premier siècle de notre indépendance. Chacun reconnaîtra qu'il y a loin des quelques institutions léguées par le régime bernois à l'état de choses actuel. Un chiffre suffit à en marquer la distance. En 1803, le budget de l'instruction publique ascendait à la somme de 450 000 francs environ. Il est aujourd'hui de 2 millions 684 549 pour l'Etat et de 1 775 000 environ pour les communes, soit au total une somme approximative de *4 millions et demi* dépensée annuellement pour les besoins de nos écoles primaires, secondaires et supérieures. F. G. *(A suivre.)*

CHRONIQUE SCOLAIRE

Subventions scolaires. — *Dernière étape*. — Le Conseil des Etats a adopté, mardi 9 juin dernier, l'arrêté relatif aux subventions scolaires.

M. Munziger (Soleure) rapportait.

Il constate que le nouvel article 27 *bis* de la Constitution a été adopté à une grande majorité par le peuple suisse. Le projet de loi qui est présenté en exécution de cet article n'a rien de nouveau ; c'est la reproduction presque intégrale du projet primitif déposé par le Conseil fédéral et amendé par la commission du Conseil national. Cette loi établit en premier lieu le principe que les subsides de la Confédération ne peuvent être employés qu'au profit de l'école primaire publique de l'Etat. En second lieu, il est statué que ces subventions ne doivent pas entraîner une diminution des dépenses ordinaires du canton. La subvention est payée l'année qui suit celle pour laquelle elle a été demandée et sur la base de comptes produits par le canton et approuvés par le Conseil fédéral.

L'entrée en matière a été votée sans autre observation, puis les articles sont adoptés conformément au texte de la commission.

Les divergences, peu importantes, avec le texte du Conseil national, sont les suivantes :

Art. 2. — La construction de bâtiments pour les écoles normales est mentionnée formellement parmi les buts auxquels peuvent être affectées les subventions. L'acquisition de mobilier scolaire est admise avec l'acquisition du matériel.

Art. 3. — Les dépenses ordinaires des cantons sont spécifiées en ces termes : Dépenses des cantons (Etat et communes) pour l'école primaire.

A l'article 4, le rapport fait mention de l'idée lancée par le Dr Buomberger,

de Fribourg, et reprise par le professeur Lüthi, qui préconisait la répartition du subside fédéral par tête d'écolier et non point par tête d'habitant. La commission n'a pas cru devoir entrer dans cette voie.

Art. 6. — La commission introduit une nouvelle disposition portant que **la subvention sera payée dès et y compris l'année 1903.**

Le Conseil national était du même avis, mais s'est contenté d'une déclaration au protocole.

Le Conseil fédéral ayant exprimé l'avis que la loi devait mentionner formellement cette clause, la commission unanime a décidé de présenter ce nouveau texte.

Au vote final, l'ensemble de la loi est adopté **à l'unanimité de 36 votants.**

NEUCHATEL. — **Corps enseignant primaire.** — Des conférences de districts ont eu lieu ce printemps comme suit :

District du Val-de-Ruz, à Chézard, le 1er juin.

District de la Chaux-de-Fonds, au dit lieu, le 2 juin.

District du Locle, aux Ponts-de-Martel, le 3 juin.

Districts de Neuchâtel, Boudry et Val-de-Travers réunis, au Champ-du-Moulin, le 4 juin, à 9 h. du matin.

C'est de cette dernière conférence, à laquelle seule, du reste, nous avons assisté, que nous dirons deux mots.

Etaient plus spécialement à l'ordre du jour les deux questions choisies pour le Congrès scolaire de 1904 et dont nous résumons la teneur en les dénommant :

1. Examens de recrues ;
2. Enseignement complémentaire pour les jeunes filles.

Ces deux questions ont été l'objet de rapports préparatoires très intéressants obligeamment présentés par M. G. Béguin, instituteur à Travers, et Mlle Jacot, institutrice à Neuchâtel.

Résumerons-nous, même brièvement, ces deux travaux, ainsi que le substantiel exposé verbal fait par M. Latour, inspecteur, exposé suivi d'une discussion qui, pour n'avoir pas été longue, n'en fut pas moins intéressante aussi ? — Non, nous n'en ferons rien, cela, pour la seule, mais bonne raison que nous ne voulons pas, en parlant trop à l'avance et trop souvent de ces deux importants problèmes d'éducation populaire, diminuer l'intérêt qu'ils devront exciter en temps opportun, pour que la discussion dont ils seront l'objet en 1904 soit utile et féconde.

Ce que, seulement, nous voulions dire, c'est que le corps enseignant neuchâtelois ne les perd pas de vue, mais se prépare, tout au contraire, à en faire une étude aussi complète que possible. HINTENLANG.

JURA BERNOIS. — † **Numa-Henri Wuilleumier.** — Le 31 mai s'est éteint brusquement, à Corgémont, un instituteur de mérite et un bon citoyen, Numa Wuilleumier, maître de la classe supérieure. L'inhumation a eu lieu le 3 juin au milieu d'un grand concours de population. En tête du cortège, la musique jouait une marche funèbre et derrière le corbillard couvert de fleurs, les gymnastes en blanc portaient les nombreuses couronnes dédiées au défunt par les sociétés auxquelles il se rattachait, par les autorités locales, le corps enseignant et les amis. Derrière les bannières cravatées de noir suivait un nombreux public emplissant la rue principale du village. Sur le cimetière, les enfants des écoles exécutèrent un chant et ce fut ensuite le tour des instituteurs du district qui, sous la direction de M. Langel, entonnèrent un chœur d'une magnitique gravité. M. l'inspecteur Gylam prononça ensuite les paroles suivantes :

« Depuis plusieurs mois, les parents et les amis de celui que nous pleurons aujourd'hui constataient avec anxiété les progrès de la maladie qui le minait, mais personne n'osait songer à un si prompt dénouement. Samedi encore, il était au

milieu de ses chers élèves, il suivait avec intérêt les délibérations de l'assemblée municipale, préoccupée à alléger, dans la mesure du possible, la tâche de son ancien et fidèle fonctionnaire et, dimanche matin, l'ange de la mort est venu le toucher et l'enlever, après une courte agonie, à la tendre affection de son épouse, de ses cinq enfants et de ses deux sœurs éplorées.

Cette mort plonge dans un deuil profond et unanime ses élèves, toute la population de notre village, le corps enseignant du Jura, tous ceux qui ont eu le bonheur d'être en relation avec l'homme au cœur d'or, à l'esprit vif et pondéré que fut M. *Numa-Henri Wuilleumier*.

Il naquit aux Gésines de Tramelan, le 29 octobre 1847. Dans l'excellente famille à laquelle il appartenait, il puisa, dès son âge le plus tendre, les principes de piété, de bonté, d'ordre et de travail qui furent son apanage pendant toute sa vie. Il fréquenta les écoles de Tramelan-dessus, s'y distingua par son intelligence, son application et son zèle pour l'étude et se prépara à la vocation d'instituteur, sous la direction de M. Célestin Huguelet, maître de la classe supérieure primaire.

Le chemin de l'école était long et pénible à cette altitude élevée, mais rien ne rebutait le vigoureux jeune montagnard et, à l'âge de 17 ans déjà, il subit avec succès l'examen en obtention du brevet de régent.

C'est en automne 1869 qu'il arriva à Corgémont, après avoir desservi pendant quelques années une classe des Reussilles. Il vint au milieu de nous avec tous ses rêves de jeune homme, avec tout son enthousiasme pour la vocation qu'il avait embrassée, avec tout son amour pour l'école et pour la jeunesse qui lui était confiée.

Deux générations se sont succédé dans l'école qu'il a dirigée pendant trente-quatre ans avec un talent, un zèle et un dévouement qui ne se sont jamais relâchés. Il mettait à honneur d'avoir une bonne classe et profitait de toutes les occasions pour augmenter ses connaissances et pour perfectionner sa méthode d'enseignement.

Dans ses heures de loisir, il s'occupait avec beaucoup de désintéressement du développement physique et intellectuel des jeunes gens de notre village. Durant plusieurs années, il dirigea avec succès la société de gymnastique et il fut, pendant plus de vingt-cinq ans, l'infatigable président de notre chœur d'hommes, *l'Espérance*, où il était aimé à juste titre pour sa sociabilité et son amour de la paix. Dans les réunions d'instituteurs, ses collègues le voyaient arriver avec plaisir, car ils appréciaient hautement son bon sens, sa droiture et sa grande franchise. Elles sont nombreuses aussi, les fonctions publiques auxquelles il a été appelé.

Pendant plusieurs années, il a fait partie de la commission pédagogique du recrutement en qualité de secrétaire et, dans les trente dernières années, il a rendu des services inappréciables à la paroisse et à la commune municipale de Corgémont comme membre de la Commission de l'Ecole secondaire, de la Commission de l'assistance et comme secrétaire-caissier de la paroisse et de la Municipalité. Dans tous ces emplois, il s'est distingué par une grande aptitude au travail, par une parfaite exactitude, par une scrupuleuse ponctualité, par un accomplissement consciencieux de ses devoirs. Les travaux sortis de ses mains sont de véritables modèles.

M. Wuilleumier était un homme compatissant pour le malheur d'autrui, pour les pauvres et les déshérités. Il voyait dans chaque homme un frère.

Ils sont nombreux ceux qui ont eu à se louer de ses bons conseils, de ses services et de ses libéralités. Mais il faisait le bien sans s'en prévaloir et sa modestie égalait son affabilité et sa bonté.

M. Wuilleumier a été un administrateur fidèle des dons précieux qui lui étaient échus en partage Son souvenir restera béni.

Cher Numa, il m'est douloureux de me séparer de toi, mon meilleur, mon plus ancien ami, mais il faut nous soumettre.

Au nom de tes élèves, de tes collègues de l'enseignement, des autorités municipales et paroissiales, au nom de la population de Corgémont, que tu as servie avec tant de dévouement et de fidélité, je t'adresse un dernier et suprême adieu !

Repose en paix ! »

La société de chant *l'Espérance* exécuta encore un chœur de circonstance et M. le pasteur Simon rendit ensuite hommage à la vie utile de N. Wuilleumier, enlevé au moment où il aurait pu passer, dans une retraite bien méritée, les années de bonheur que ses amis lui souhaitaient. La commune de Corgémont, honorant un employé zélé et consciencieux, venait, en effet, d'allouer un traitement de 2000 francs à son secrétaire-caissier pour lui permettre de prendre sa retraite comme instituteur.

Numa Wuilleumier a été un cœur d'or, sachant s'attacher non seulement ses amis de la première heure qui l'aimaient d'un amour indissoluble, mais aussi le public en général et en particulier la jeune génération qu'il avait formée et qui le respectait à l'égal d'un père. C'est en cela qu'il a fait œuvre d'éducateur et qu'il restera en exemple à ses collègues. H. Gobat.

Encore un mot sur le service militaire des instituteurs. — Le numéro du 2 mai de *l'Educateur* contenait dans la chronique du Jura bernois un article intitulé : Service militaire des instituteurs.

Un de nos collègues, qui voulait avoir le cœur net sur cette question, a adressé une demande à la Direction militaire et voici la réponse :

..... « Nous vous informons que, par décision du Conseil exécutif du 15 novembre 1902, les arrêtés du 31 décembre 1892 et du 4 octobre 1893, d'après lesquels les instituteurs ne pouvaient être appelés à un cours de retardataires, ont été abrogés comme étant en contradiction avec la loi fédérale sur l'organisation militaire. Par cette décision du Conseil exécutif, les instituteurs sont donc mis sur le même pied que les autres cicoyens en ce qui concerne leurs obligations militaires. » .....

Bon ! Nous savons maintenant sur quel terrain nous devons marcher ! Il est bien établi que le service militaire doit avoir le pas sur l'enseignement populaire. (A quand le tour des pasteurs de passer sous les fourches caudines ?) En attendant qu'on ait trouvé un vaccin contre cette maladie contagieuse qui s'appelle le militarisme, ou la militairomanie si vous aimez mieux, que doivent faire les instituteurs ? Tout simplement user des droits qui découlent des devoirs qu'on leur impose et chercher à obtenir de l'avancement. Jusqu'au grade de lieutenant, il faudra évidemment faire quelques sacrifices pécuniaires. Tant pis ! Je connais nombre d'instituteurs qui regrettent vivement de ne pas l'avoir fait pour pouvoir remplir des fonctions plus en rapport avec leurs goûts et leurs aptitudes.

Et maintenant, combien y a-t-il de collègues du Jura qui doivent prendre part au rassemblement de troupes, du 31 août au 17 septembre ? Aucun (ou quelques-uns seulement) n'aura vacance à cette époque. Il sera donc impossible de trouver des remplaçants en nombre suffisant. Quelques instituteurs se sont entendus pour demander à la Direction de l'Instruction publique un congé officiel pour la durée du service.

Tous les maîtres, primaires ou secondaires, qui voudront se joindre à cette démarche, sont priés d'en aviser M. A. Berlincourt, instituteur à Bienne, et cela dans le plus bref délai possible. B. G.

VAUD. — **Ecole ménagère et professionnelle de Lausanne.** — Avec l'année scolaire actuelle, il a été nécessaire d'ajouter une troisième classe de confection à cette école. Pour la nomination de la maîtresse, un concours a été ouvert et un examen a eu lieu devant un jury spécial ; six postulantes l'ont subi ; il a été tenu compte des aptitudes professionnelles et aussi des capacités pédagogiques. Après avoir entendu le rapport des experts, la Municipalité et la Commission

scolaire, dans leur séance du 28 mai, ont nommé Mlle Marie Bovay, provisoirement pour une année. Cette nomination a été ratifiée par le Département de l'Instruction publique, qui s'était fait représenter dans le jury d'examen.

L'école ménagère et professionnelle de Lausanne a été fondée en 1898 ; elle a été fort bien accueillie dès le début. Elle a pour but d'enseigner à ses élèves les notions de cuisine et d'économie domestique nécessaires à toute ménagère pour diriger une maison avec ordre et économie ; de perfectionner les jeunes filles dans la pratique des travaux à l'aiguille, de leur enseigner la coupe, la confection de vêtements de dames ou la lingerie. L'enseignement y est gratuit ; toutefois, certaines fournitures sont à la charge des élèves. L'école comprend une section ménagère et une section de coupe, confection et lingerie. La durée des cours est d'une année dans la première section et de deux ans dans la seconde. L'âge minimum d'admission est de 14 ans dans la section de coupe et de lingerie. Les élèves sont tenues à une fréquentation régulière des leçons. L'année scolaire se termine par un certificat d'études. En outre, les élèves qui ont passé deux ans dans le même atelier et s'y sont bien comportées sont admises à un examen, volontaire pour elles, en vue de l'obtention d'un diplôme de fin d'études et de travail.

Dans la section ménagère, les élèves reçoivent des leçons de français, d'allemand, d'arithmétique et comptabilité, d'économie domestique et hygiène, de dessin et de gymnastique pendant un peu plus de la moitié des heures de classe. Cet enseignement est dirigé dans un sens pratique ; il est mis en harmonie avec les devoirs futurs de la femme. L'autre moitié du temps est consacrée à la coupe, à des travaux à l'aiguille, de lingerie, de vêtements et de raccommodage, avec tendance pratique aussi.

A côté de cela, les élèves se livrent à des exercices pratiques de cuisine, de tenue du carnet de ménage, de blanchissage et de repassage. Pour ces exercices, les élèves sont divisées en groupes de 10 à 12, qui abandonnent les leçons de leur classe pendant une semaine complète et vont passer la matinée à la cuisine et l'après-dîner à la buanderie et à la salle de repassage. A la cuisine, l'enseignement est dirigé par une maîtresse experte, pédagogue et cuisinière, qui fait préparer, sous sa direction, le repas de midi par les élèves, les initie aux divers travaux, aux achats des provisions, leur fait calculer le prix de revient du repas, leur donne des notions d'économie domestique. Le local de la cuisine est spacieux, bien éclairé et pourvu d'un matériel complet.

Les exercices de blanchissage et repassage sont dirigés par une maîtresse spéciale.

Chaque élève passe, pendant l'année scolaire, de sept à huit semaines et en autant de périodes espacées, à la cuisine et à la salle de repassage.

« Toute cette organisation est combinée en vue de donner aux jeunes filles
» qui sont privées d'une culture scolaire supérieure, ce qui est digne d'être
» connu dans le domaine de la vie de chaque jour, de les fortifier physiquement
» par des exercices de gymnastique, des douches et des travaux domestiques et,
» par là, de leur procurer la santé, l'activité et l'habileté. »

Extrait du rapport de Mme Corradi, inspectrice fédérale des écoles professionnelles de jeunes filles.

D'autre part, la culture générale minimum des élèves n'est pas sacrifiée, presque toutes celles-ci ayant terminé, ou à peu près, le cycle des études primaires.

Les élèves de la section ménagère sont réparties en deux classes parallèles, qui en comptent respectivement 34 et 35. Ces classes ont à leur tête des institutrices de mérite et compétentes dans les travaux de couture. Des maîtres spéciaux donnent des leçons d'allemand, de gymnastique et de dessin ; l'enseignement de cette dernière branche est en rapport intime avec le programme des classes.

La deuxième section de l'école comprend deux enseignements parallèles entre

lesquels les élèves peuvent choisir : la lingerie et la confection, avec coupe. Chaque classe, ou atelier, est dirigée par une maîtresse qui, à côté de qualités pédagogiques sérieuses, est une professionnelle. Les élèves qui ont suivi les cours au complet n'ont pas fait un apprentissage au sens strict du mot ; il leur manque, entre autres, certains procédés plus rapides d'exécution et le contact avec la clientèle, mais elles possèdent une vue d'ensemble, une culture professionnelle générale que ne peut pas toujours donner l'apprentissage à l'atelier, où forcément doivent règner la division du travail et, dans une certaine mesure, la spécialisation de l'apprentie.

Actuellement, la deuxième section de l'école compte une classe de lingerie avec 18 élèves et trois classes de confection qui en ont ensemble 58. Ces élèves sont recrutées en premier lieu parmi les jeunes filles qui sont sorties avec succès de la section ménagère.

L'arrêté fédéral du 20 décembre 1895, qui a étendu aux écoles pratiques pour jeunes filles, les subventions fédérales, donna une impulsion très grande à l'enseignement professionnel et ménager, et aujourd'hui la Suisse, dans son ensemble, présente une grande variété d'écoles organisées de façons différentes, mais tendant toutes à donner à la femme une éducation pratique, soit dans le sens de l'école ménagère, soit dans le sens de l'école professionnelle.

Il est fort à souhaiter que ce mouvement de création continue et que chaque localité qui le pourra organise quelque chose dans ce sens, ne serait-ce que des cours temporaires. De son côté, l'Etat qui, dans notre canton, fait déjà donner des cours professionnels très appréciés pourrait en instituer aussi pour l'enseignement ménager, afin que le plus grand nombre possible de nos jeunes filles en aient des notions. L. H.

Ecoles primaires. — MM. les *instituteurs* et Mmes les *institutrices* qui n'ont pas encore renvoyé au Département de l'Instruction publique leur liste de souscription à la *médaille réduite du Centenaire* sont priés de le faire dans le plus bref délai. *Service de l'Instruction publique.*

Bibliographie.

A travers le Jorat, par *Ernest Savary*. — Guide officiel de la Compagnie des chemins de fer régionaux du Jorat.

Lausanne, F. Rouge et Cie, libraires-éditeurs.

On demande à un « Guide » des renseignements précis et complets, des descriptions justes et intéressantes, des itinéraires exacts et variés. Nous avons tout cela dans celui de M. Savary. De plus, ce petit livre est d'un format très commode ; une carte de la région, dessinée par la maison Borel de Neuchâtel, fournit les données topographiques nécessaires et de charmantes vues très réussies illustrent le volume presque à chaque page. Le texte est d'un style soigné et entraînant qui ajoute au charme de la lecture.

S'il y a encore une Suisse inconnue, il existe aussi un Jorat inconnu et méconnu que M. E. Savary vient nous révéler ; nous ne doutons pas qu'il n'ait déjà réussi à lui créer de nombreux amis. Ce n'est que justice, car les points de vue remarquables, les sites champêtres, les forêts majestueuses, les frais vallons, les mœurs des habitants, tout invite le voyageur à s'y arrêter.

L'auteur, que les lecteurs de ce journal connaissent et apprécient, a donné à son *Guide* un cachet de parfaite sincérité et de bon goût qui le distingue avantageusement de beaucoup d'autres ; il a su choisir dans la littérature de notre pays les meilleures pages relatives à la région qu'il étudie ; aussi ce petit livre sera-t-il lu et relu avec plaisir et profit par tous les amis de la patrie vaudoise. B.

PARTIE PRATIQUE

COMPOSITION.

Nos lecteurs auront peut-être quelque plaisir à lire ces travaux d'élèves, que nous publions aujourd'hui en dépit de nos habitudes. Si nous nous y décidons, c'est à cause de l'intérêt que présentent les sujets traités et même aussi pour fournir un document de plus — nous ne disons pas un modèle — à ceux qui désirent connaître la prose d'une écolière vaudoise.

Course à Morcles.

Quatre heures vont bientôt sonner au clocher du temple de St-Légier-la Chiésaz, et déjà une joyeuse troupe est réunie, au matin du 17 août 18.., devant le collège de ce village. Ce sont les élèves de la classe des filles qui se préparent à faire une course dont le but est l'alpestre village de Morcles.

L'heure s'avance et nous sommes toutes réunies : nous partons donc pour aller prendre le train à Clarens. Des babils incessants animent la marche. Nous traversons les villages de Chailly, Bougy, Tavel, puis nous arrivons à la gare de Clarens où nous attendons environ trois quarts d'heure l'arrivée du train.

Enfin un panache de fumée nous apparaît dans le lointain ; bientôt la locomotive s'arrête devant la station. Comme les wagons de IIIme classe sont déjà tous occupés, on nous fait monter en IIme classe. Le dernier signal est donné, nous voici en route ! Combien nous jouissons de pouvoir, mollement appuyées sur nos sièges rembourrés, admirer la contrée tout à notre aise !

Nous laissons derrière nous Clarens ; voici Vernex-Montreux, ses beaux hôtels, puis, près de la gare, le joli pavillon des eaux alcalines ; plus haut, la vieille église dont la nef sommeille encore dans l'ombre ; voici la ligne de Territet-Glion dont nous admirons la pente rapide.

Tournons nos regards de l'autre côté. C'est le lac, le bleu Léman, dans sa parure matinale : son bassin azuré, paisible, est déjà sillonné par la barque du pêcheur dont la main imprime à la rame un mouvement cadencé qui trouble en passant le repos des flots. C'est la ceinture des montagnes qui l'enserre, ce sont ces belles Alpes de Savoie éclairées par les rayons du soleil levant qui font ressortir leurs contours hardis, leurs crêtes déchirées. A mesure que nous avançons, les montagnes changent d'aspect ; derrière le Grammont, qui nous paraît maintenant presque à pic, se découvrent d'autres sommités qui nous sont inconnues.

Voici Chillon, le poétique manoir, l'antique donjon baignant dans les flots les sombres murailles de ses souterrains légendaires. Voici Villeneuve ; maintenant nous devons dire adieu au lac qui donnait tant de charme au paysage : c'est la plaine du Rhône dans toute sa monotonie, ses marais incultes, ses champs de houblon en culture. Après avoir laissé derrière nous Roche, la contrée change et se montre plus fertile, ce n'est plus cette stérile uniformité. Nous arrivons à la station d'Aigle ; plus haut, dans la brume matinale, nous apparaît la ville elle-même avec sa ceinture de vergers. Puis, c'est St-Triphon, avec ses carrières de marbre ; plus loin, Bex, beau village, lieu natal du poète vaudois Oyex-Delafontaine.

Les montagnes de Savoie vont bientôt disparaître ; de jolis villages se montrent encore sur leurs versants gazonnés. Ce sont maintenant les sommités valaisannes, l'importante Dent-du-Midi qui nous paraît tout autre que de St-Légier, et sa voisine, la Dent-de-Morcles, celle-ci sur territoire vaudois, les deux sentinelles de cette grande vallée du Rhône.

Nous entrons dans un assez long tunnel qui nous amène près du but. A peine nos yeux ont-ils revu la lumière, que nous pouvons saluer St-Maurice, à la station duquel nous devons descendre. La locomotive s'arrête, et nous mettons le pied sur territoire valaisan.

St-Maurice ne produit pas sur nous un effet bien agréable : cette ville peu riante, que les murs d'un couvent ne contribuent pas à égayer, cernée d'un côté de rochers grisâtres, ne nous plaît pas. Nous nous mettons en marche pour la montagne. Nous ne voyons qu'une vaste étendue de champs de blé coupée par les flots grisâtres du Rhône, que nous traversons sur un grand pont pour nous trouver près des bains de Lavey. Ceux-ci nous plaisent d'autant plus qu'ils font partie de notre cher canton de Vaud. Les jolies promenades qui entourent l'Hôtel des Bains et ses dépendances sont encombrées par une foule de promeneurs, au teint pâle, à l'air maladif, qui vont boire les eaux de la source ou qui en reviennent.

Nous suivons un chemin au milieu des bois ; un peu au-dessus des bains de Lavey, nous trouvons de la vigne. Nous nous demandons si nous pourrons atteindre ce rocher qui plane là-haut au-dessus de nos têtes ; cependant c'est là le but de notre course, et nous marchons courageusement.

De contour en contour, nous gagnons du chemin ; la fraîcheur des bois où les rayons du soleil n'ont pas encore pénétré, nous donne de nouvelles forces. Par ci par là, une échappée à travers les arbres nous permet de jeter un coup-d'œil sur le paysage. A nos pieds c'est le Rhône roulant bruyamment ses flots dans un lit dont les bords ne sont qu'un vaste amas de pierres et de rochers. Plus loin, la contrée devient plus fertile, des habitations entourées de vastes champs, de la vigne cultivée, s'étendent à perte de vue. En avançant, nous trouvons la jolie cascade de la St-Barthélemy, sautant de roche en roche d'une immense hauteur : il ne faudrait qu'une plus grande abondance d'eau pour former une magnifique cataracte.

Enfin, un tournant de la route nous dévoile une surprise : nous apercevons de vrais chalets de montagne, avec leurs toits en pente, recouverts de bardeaux sur lesquels sont posées de grosses pierres... c'est Morcles ! Courage ! Nous approchons ! Nous traversons, sur un joli pont en bois, le ruisseau que nous avons vu, plus bas, former la cascade de St-Barthélemy, et au bout d'un instant, après avoir commencé à gravir le chemin qui passe entre les quelques rangées de maisons, nous arrivons devant l'unique auberge du village. La fontaine qui se trouve près de là est bientôt prise d'assaut, et l'une de nous n'a d'autre occupation, pendant un moment, que de remplir les nombreux verres qu'on lui présente. Enfin, après nous être désaltérées à cette source de montagne, la plus fraîche où nous ayons jamais bu, nous prenons place sur les bancs placés devant la maison. Mais, comme ils ne sont pas assez nombreux, les unes choisissent pour siège une grosse pierre, d'autres une pièce de bois, et nous prenons un léger repas.

Après quelques moments de repos et d'examen des habitations, que nous trouvons très jolies, très alpestres, avec leur façade en bois, leurs fenêtres basses, leurs rustiques cheminées au chapeau mobile équilibré par une pierre suspendue, nous reprenons notre marche pour nous rendre à Dailly, à dix minutes au-dessus de Morcles, d'où nous devons jouir d'un plus beau point de vue. La route est toute pareille à celle que nous avons déjà parcourue ; le soleil poursuit sa marche et darde des rayons de feu sur nos têtes. Nous admirons les dents de Morcles, si imposantes, celles du Midi leur faisant face et rivalisant avec elles de majesté pour nous montrer notre petitesse et notre instabilité ; le manteau étincelant des glaciers qui se rattachent à la chaîne du Mont-Blanc.

Tout en regardant, nous avançons. Voici l'hôtel et les pensions de Dailly, si confortables dans leur coquet aménagement, si jolis avec les rustiques embellissements créés aux alentours. Ce sont de charmants chalets en bois sculpté, ressemblant, sauf les dimensions qui sont plus considérables, à ceux que l'on fabrique dans l'Oberland bernois ; escarpolettes de tous genres, pavillons sur les arbres. Nous descendons la pelouse par un sentier et nous nous trouvons sur une espèce de replat de la prairie.

De là nos regards plongent dans le vide, et nous apercevons à nos pieds St-Maurice, dont nous sommes maintenant si éloignées, l'ermitage perché sur les rochers qui dominent cette ville ; Lavey, Bex, Aigle, à demi cachés dans la verdure des arbres fruitiers. Ce sont, plus haut, les tours d'Aï et de Mayen, les Agittes, parsemés de jolis chalets, toutes ces belles montagnes du canton de Vaud; la plaine du Rhône ; à son extrémité, Villeneuve, et tout près, ô bonheur ! voici un coin de notre lac bien-aimé, du bleu Léman !

Que les œuvres de Dieu sont belles ! qu'elles sont en grand nombre ! toute la contrée que nous contemplons n'en est qu'une bien faible partie, et pourtant nos yeux n'en peuvent mesurer l'espace !... Mais, adieu, beau pays ! bonheur d'un instant, il faut quitter ce lieu qui nous a procuré de si douces jouissances ; plus haut, en marchant encore, nous trouverons, au milieu des bois, un plateau où nous pourrons nous ébattre tout à notre aise...

Nous voici arrivées ! Quel joli pique-nique nous allons faire entre les grands sapins, sur ce tapis de verdure ! On a souvent faim dans une course de montagne, car le bon air aiguise l'appétit ! Les mains se déchargent, les pieds fatigués s'étendent avec délices sur l'herbette, les provisions sont visitées, et pour un moment, les babils perdent leur animation...

Enfin, les appétits sont satisfaits, les sacs bouclés de nouveau, et nous nous préparons à exécuter un concert en plein air. Bien que les grands bois et les petits oiseaux soient nos seuls admirateurs, nous ne chantons pas moins de tout cœur, peut-être sans trop grand souci de la mesure, mais, qu'importe ! nous aspirons seulement à troubler pour quelques instants le silence qui a fait de ce lieu son palais royal.

Quand nous sommes lasses de réveiller les échos de la montagne, nous ébauchons quelques jeux. Rondes et autres récréations se succèdent, puis nous nous dispersons pour aller explorer les environs. Quelques-unes essayent de goûter les douceurs du sommeil ; mais, pour la plupart, nous voici courant dans tous les sens, sautant, cueillant des fleurs rares, des plantes alpines.

Ensuite, fatiguées d'herboriser, nous nous amusons à de joyeuses courses : monter un sentier, redescendre par un autre pour nous retrouver à la place d'où nous sommes parties, est un jeu pour nous, et les échos de la montagne retentissent des joyeux éclats de rire provoqués par les patatras que font quelques-unes de nos compagnes. Enfin, la fatigue finit par nous gagner, si bien que nous retournons nous asseoir tranquillement, afin de reprendre de nouvelles forces pour faire la descente.

L'heure du départ a sonné, c'est le moment de dire un dernier adieu à ce lieu, témoin des innocents plaisirs que nous y avons goûtés. Le sol jonché de feuilles mortes facilite notre marche, et en un clin d'œil nous sommes de nouveau à Dailly. Plus d'un regard de regret est jeté en arrière en quittant ce lieu si agréable ; néanmoins tout est oublié quand nous nous retrouvons à St-Maurice.

Déjà une bonne partie de la descente est opérée, lorsque, fatiguées de la monotonie de la route, quelques-unes se mettent à dégringoler par les sentiers qui coupent à travers les prairies, et toutes de suivre bientôt cet exemple. Ces sentiers sont si rapides que, une fois notre élan pris, impossible de nous arrêter avant d'être arrivées au bas de la pente. Mais nous recommençons toujours, et grâce à ces courses folles, nous arrivons bientôt aux bains de Lavey.

Le trajet des bains à St-Maurice nous paraît long, et nous sommes si contentes en arrivant à la gare de nous reposer sur les bancs disposés alentour, que nous renonçons à l'intention de visiter la ville et attendons paresseusement l'arrivée du train.

Un coup de sifflet retentit enfin, la locomotive approche. Nous voici installées dans les vagons, et nos chants saluent St-Maurice qui ne tarde pas à disparaître dans le lointain. Les voiles du soir commencent à envelopper la terre ; cependant

tout promet une belle soirée. Les montagnes que nous avons admirées le matin, revêtent, à la faveur des ténèbres, des formes fantastiques, mais qui ne sauraient nous effrayer. A chaque station, nous agitons nos mouchoirs en signe d'amitié, car notre joyeuse humeur nous permettrait ce soir-là de fraterniser avec le monde entier.

A Villeneuve, nous revoyons avec une douce émotion notre bien-aimé Léman. Qu'il est beau, le soir, quand les rayons argentés de la lune se jouent sur son pur miroir !

Cependant, le train nous emporte rapidement. Voici Montreux, où les cordons de lumière qui défilent devant nos yeux, ressemblent à autant de lumignons répandus dans l'espace par la main bienfaisante d'une fée... Le train s'arrête, nous sommes à Clarens. Pendant quelques instants, ce ne sont que bousculades, appels répétés ; et enfin, une fois l'ordre rétabli, nous prenons la route de St-Légier.

La fatigue commence à se faire sentir ; aussi quelques-unes de nous, semblables au pigeon de la fable, marchent en traînant le pied ; mais la beauté de la nuit renouvelle notre courage. Tout en remémorant les joyeux incidents qui ont marqué cette belle course, nous gagnons du chemin ; et bientôt nous arrivons à bon port, reconnaissantes envers Dieu de ce qu'il nous a gardées pendant cette journée.

Tout plaisir a sa fin, mais il en reste toujours quelque chose, et pour nous, bien plus que les petits trésors que nous avons remportés et que nous gardons fidèlement, l'agréable impression que nous a laissée cette course sera un précieux souvenir. *(Comm. de Mlle A. B.)*

Portrait de ma petite sœur.

Ma petite sœur Félicie a 4 ans. Elle est assez grande pour son âge. Ses cheveux sont d'un blond très clair ; ses yeux sont bleus. Ses joues, bien rondes, sont légèrement colorées de rouge. Ses traits fins, son air à la fois doux et malicieux en font une très jolie petite fille.

Ma petite sœur, comme beaucoup d'enfants de son âge, a un caractère très changeant. Parfois très douce, très gentille, évitant de nous faire de la peine, tendant complaisamment ses petites joues pour qu'on y mette un baiser, elle est l'enfant la plus agréable qu'on puisse trouver. Parfois aussi, et cela n'arrive que trop fréquemment, elle est obstinée, impertinente ; mademoiselle veut faire sa volonté, sans s'inquiéter de celle de ses parents. Lorsqu'elle demande quelque chose qu'on ne juge pas bon de lui donner, elle crie, frappe du pied, refuse même de prendre ses repas. Naturellement nous sommes obligés de la punir, quoique cela nous fasse un véritable chagrin.

La punition produit sur elle un bon effet ; après l'avoir reçue, elle est beaucoup plus sage, et redevient l'enfant aimable, chérie de tous.

Elle prend toujours un grand soin de ce qui lui appartient, de ses jouets en particulier. Son plus grand plaisir est de jouer avec sa poupée, à laquelle elle essaye déjà de faire des robes

Le dimanche, elle vient avec moi à l'école, où elle apprend à connaître quelqu'un qui a été petit comme elle et qui n'a jamais été méchant. L'histoire de cet enfant l'intéresse et l'étonne tout à la fois. Elle ne peut comprendre qu'un enfant, petit comme elle, n'ait jamais désobéi à ses parents. Elle l'admire, le petit Jésus ; espérons qu'elle cherchera à l'imiter.

(Communiqué par H. Guldenschu.)

DICTÉES

Degré intermédiaire. ACCORD DES QUALIFICATIFS.

Les insectes (suite).

Les hyménoptères sont des insectes dont le corps est entièrement revêtu d'un squelette résistant. La tête reliée au thorax par un petit pivot, paraît presque toujours plus large que longue. Sur son sommet on remarque trois yeux accessoires qui brillent comme de petites perles et qui sont réunis en forme de diadème. Les antennes sont minces et dirigées en avant. Le thorax est ovoïde. L'abdomen, formé de trois, six ou neuf anneaux se termine assez volontiers par un aiguillon acéré ou par une longue tarière qui sert aux femelles pour déposer leurs œufs dans des endroits bien appropriés. Les ailes sont généralement au nombre de quatre. Elles sont les véritables organes de la locomotion de ces vagabonds aériens, sans cesse en mouvement. Les principaux hyménoptères sont les abeilles, les guêpes, les frelons et les fourmis.

Les abeilles.

Les abeilles ou mouches à miel sont connues depuis longtemps, mais ce n'est guère que dans le siècle passé qu'on a étudié leurs mœurs et leurs travaux dans les moindres détails. Cet insecte, bien mieux que la fourmi, peut servir d'enseignement à l'homme, et faire honte, par son exemple, au paresseux. Son activité est infatigable : l'abeille profite du moindre rayon de soleil pour aller butiner sur les fleurs.

Son amour de la propreté est extrême. Son courage est admirable ; elle se précipite toujours sur l'ennemi, quel qu'il soit et trouve toujours la mort en défendant sa ruche. Elle aime, d'une tendre affection, la reine, mère souveraine de la communauté. Elle partage toujours, avec ses sœurs, jusqu'à la dernière goutte de miel. En un mot elle possède les plus belles vertus sociales et domestiques !

Les fourmis.

Les fourmis ont, de tout temps, attiré l'attention des amis de la nature. Les auteurs anciens ont décrit leur puissance de travail, leur intelligence et leur prévoyance : Salomon, lui-même, les donne en exemple au fainéant : « Va, paresseux, vers la fourmi, considère sa conduite, et apprends à devenir sage ».

Malgré les nombreux travaux de patients observateurs, l'histoire des fourmis a encore bien des chapitres obscurs. — On connaît environ douze cents espèces de fourmis, répandues surtout dans la zone chaude. Bien que leur industrie surpasse celle de tous les autres insectes, les fourmis ne jouiront jamais auprès de nous de la même considération que les abeilles : celles-ci nous donnent leur miel, tandis que celles-là, très gourmandes, mangent notre sucre et nos confitures !

EXERCICES I. — Ecrire quelques-uns des verbes de la dictée au futur avec la forme interrogatoire. II. Choisir six substantifs accompagnés de qualificatifs et les écrire au singulier et au pluriel.

(*D'après Brehm. — Les Insectes*). A. C.

Les nids des oiseaux.

Un admirable instinct dirige les oiseaux dans la construction des nids où ils doivent déposer leurs œufs et abriter leurs petits. Considérez le nid d'un chardonneret ou d'un pinson : rien de plus merveilleux. Le dedans est tapissé de coton, de bourre, de fils déliés et soyeux ; pour que la couche soit plus douce et plus chaude, ils y ont mis jusqu'à leurs propres plumes, leur duvet ; le dehors est tissu d'une mousse épaisse, et afin que le nid soit moins exposé aux yeux, la couleur de cette mousse ressemble à celle de l'arbre où il est posé. Du reste, chaque espèce a sa manière particulière de se loger : les uns placent leur nid sous les toits ; les autres, dans les arbres, dans les buissons, quelquefois dans le premier trou venu. (*Trésor scientifique.*)

ARITHMÉTIQUE

Degré intermédiaire.

CALCUL ORAL.

1. Un tonneau contient 5 dal. On y verse encore 13 l. + 17 l. + 15 l. Combien contient-il alors ? *Rép. : 95 litres.*

2. Un vase a une contenance de 8 dal. On y verse 9 fois une mesure de 5 litres + 17 fois une mesure de 2 litres. Est-il plein ? Non.

3. Un tonnelet contient 95 litres. J'en tire 14 fois un demi dal. + 10 fois 2 litres. Combien en reste-t-il ? *Rép. : 5 l.*

4. Avec une pièce de 2 fr. je paye 3 cahiers à 10 c. + 5 crayons à 15 c. et une règle de 25 c. Combien me reste-t-il ? *Rép. : 70 c.*

5. Avec un écu j'achète 2 m. d'étoffe à 1 f. 50 c. et 5 m. de lacet à 20 c. le m. Combien me reste-t-il ? *Reste 1 f.*

6. Maman a 10 f. pour faire le marché. Elle achète de la viande pour f. 4,50, des pommes de terre pour f. 1,20 et de l'épicerie pour f. 2,80. Combien lui reste-t-il ? *Rép : 150 c.*

7. Un négociant reçoit 25 f. + 35 f. + 45 f. Il paye une note de 86 f. Combien lui reste-t-il ? *Rép. : 19 f.*

8. Un ouvrier travaille 6 jours par semaine à f. 4,50. Quel est son gain hebdomadaire ? *Rép. : 27 f.*

9. Une cuisinière paye 3 douzaines d'œufs à f. 1,10 avec un écu. Combien lui rend-on de pièces de 20 c. ? *Rép. : 3 pièces.*

10. J'achète 12 oranges à 2 pour 15 c. Combien dois-je ? *Rép. : 90 c.*

11. J'achète 3 douzaines d'œufs à 9 pour 60 c. Combien dois-je ? *Rép. : 240 c.*

12. Un ouvrier a fait 8 heures de travail à 55 c. Combien lui doit-on ? *Rép. : 440 c.*

CALCUL ÉCRIT.

1. Un négociant a reçu 125 f. lundi ; 342 f. mardi ; 220 f. mercredi. Il a payé une note de 700 f. Combien a-t-il dû emprunter ? *Rép. : 13 f.*

2. Pour aller à la foire un homme a 5 billets de 100 f., 6 pièces de 20 f. et 12 pièces de 2 f. Il achète 10 moutons à 28 f. pièce, une génisse de 340 f. et il dépense 6 f. Combien lui reste-t-il ? *Rép. : 18 f.*

3. Un charpentier a acheté 78 planches de 2 m., 126 planches de 3 m., 97 planches de 4 m. et 15 planches de 5 m. Il a déjà employé 45 planches de 2 m., 102 planches de 3 m., 25 planches de 4 m. et 12 planches de 5 m. Quelle est la longueur totale des planches qui restent ? *Rép. : 441 m.*

4. Un marchand de blé en a acheté 54 quintaux + 128 + 96 + 75 + 121 quintaux. Il en a revendu la moitié plus 150 quintaux, en gagnant 2 fr. par quintal. Quel est le bénéfice réalisé sur cette vente ? *Rép. : 774 f.*

5. Il loge le reste de son blé dans des sacs de 50 kg. Combien lui faut-il de sacs ? *Rép. : 174 sacs.*

6. Le mètre courant d'une clôture coûte f. 2. Quelle sera la dépense pour clôturer un jardin rectangulaire mesurant 18 m. de long et 13 m. de large ? *Rép. : 124 f.*

7. Une salle mesure 12 m. de long et 8 m. de large. Combien faut-il de pas de 50 cm pour en faire le tour ? *Rép. : 80 pas.*

8. Un marchand a 4 troupeaux de moutons. Le 1er compte 85 têtes ; le 2e, 17 de moins que le 1er ; le 3e, 17 de moins que le 2e et le 4e autant que le 1er et le 3e ensemble. Combien a-t-il de moutons en tout ? *Rép. : 340 moutons.*

9. Ce marchand vend la moitié plus 136 de ses moutoms. Que vaut le reste à 28 f. pièce ? *Rép. : 952 f.*

10. Un horloger achète d'un fabricant 2 $^1/_2$ douzaines de montres en argent, la moitié à 35 f. pièce, le cinquième à 30 f. et le reste à 28 f. Il les revend en

gagnant 225 f. sur les premières, 60 f. sur les secondes et 72 f. sur les troisièmes. Combien a-t-il reçu en tout en revendant ces montres ? *Rép. : 1314 f.*

11. On demande quel est le prix de vente d'une montre de chaque catégorie. *Rép. : 50, 40, 36 f.*

12. Une fermière a 16 poules, chacune pond en moyenne 4 $^1/_2$ douzaines d'œufs qu'elle vend 90 c. la douzaine, après en avoir prélevé 34 douzaines pour l'usage du ménage. Combien retire-t-elle de pièces de 20 c. en vendant les œufs qui lui restent ? *Rép. : 171 pièces de 20 c.*

13. Un employé gagne 180 f. par mois. Il dépense, en moyenne, f. 5 par jour pour l'entretien de son ménage. Combien économise-t-il pendant les mois de janvier, février et mars ? *Rép. : 90 f.*

14. Combien économise-t-il de plus pendant le premier trimestre que pendant le quatrième ? *Rép. : 10 f.*

A. C.

COMPTABILITÉ

Compte d'un vigneron.

V. Corboz, vigneron de M. Clerc, vous prie de lui établir son compte pour l'année 1902, connaissant ce qui suit :

La contenance totale des vignes cultivées est de 1 ha. 21 a. 50 ca., plus 18 a. de jeune vigne (chapons). Il a été fait 458 pointes de provignures et 1350 échalas ont été plantés. La récolte s'est élevée à 12 115 l.

Le vigneron reçoit pour prix de ses travaux f. 250 par pose de 45 a. La culture des chapons est payée à raison de f. 4 l'a. Les conditions de vignolage portent que le vigneron doit faire 3 pointes de provignures par a. ; celles qu'il fait en plus lui sont comptées au prix de f. 0,05 la pointe.

Il a été fait 3 sulfatages payés f. 5 par pose (45 a.) et par fois et 2 soufrages payés f. 3 par pose et par fois.

Le vigneron a fourni la paille qui lui est payée à raison de f. 1 par 4,5 a. (fossorier).

Il a droit au $^1/_5$ de la récolte, qui s'est vendue f. 26 l'hl. Il paye en outre la $^1/_2$ des échalas, lesquels ont été achetés au prix de f. 32 le mille. Corboz a reçu f. 160 le 4 février, f. 175 le 29 mars, f. 185 le 22 juin et f. 161 le 3 octobre. D'autre part, il a fait pour M. Clerc divers travaux pour une somme de f. 32,90.

V. Corboz, vigneron de M. Clerc	*DOIT*		*AVOIR*	
1902.	F.	C.	F.	C.
Culture de 121,5 a. de vignes à fr. 250 les 45 a.			675	—
Culture de 18 a. de chapons à fr. 4 l'a.			72	—
Valeur de 675 échalas à fr. 32 le mille.	21	60		
Provignures 458 pointes				
Conditions 418 »				
Reste 40 » à 5 cent.			2	—
Sulfatage, 3 passées à fr. 15,50 l'une			46	50
Soufrage 2 passées à fr. 9,30 l'une			18	60
$^1/_5$ de 12115 l., soit 2423 l. à fr. 0, 26 le l.			629	98
Paille			31	—
Fait divers travaux			32	90
Février 4. — Reçu un acompte	160	—		
Mars 29. — » »	175	—		
Juin 22. — » »	185	—		
Octobre 3. — » »	161	—		
Pour Balance, M. Clerc redoit	805	38		
Sommes égales	1507	98	1507	98

H. Guldenschu.